



1 Identification de la substance / préparation et de la société

PhenoCure Black - Prémoulage noir

Numero d'article: 20-3100-xxx, 20-311x-xxx

Utilisation:	Voir l'information de produit.
Utilisation identifiée:	aucun
Mode d'action:	Voir l'information de produit.
Société:	Buehler GmbH In der Steele 2 D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE Téléphone: 0800.89.73.71 Téléfax: 0800.88.05.27 Site internet: www.buehler.fr E-mail: info@buehler.fr
Téléphone en cas d'urgence:	0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100
Compétent:	Schroeder@chemiebuero.de

2 Dangers possibles

Dangers physico-chimiques:	Voir le chapitre 10.
Autres dangers:	aucun
Symbole de danger:	 Nocif
Phrases-R:	R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 68: Possibilité d'effets irréversibles.

3 Composition / Informations sur les composants

Conc. [%]	Substance
10 - 30	Talc (Mg3H2(SiO3)4) CAS: 14807-96-6, EINECS/ELINCS: 238-877-9 EU-INDEX: ECB-Nr.: GHS/CLP: - EEC: , R
5 - 10	Noir de carbone CAS: 1333-86-4, EINECS/ELINCS: 215-609-9 EU-INDEX: ECB-Nr.: GHS/CLP: - EEC: , R
1 - < 3	Phénol CAS: 108-95-2, EINECS/ELINCS: 203-632-7 EU-INDEX: 604-001-00-2 ECB-Nr.: GHS/CLP: Muta. 2, Acute Tox. 3, STOT SE 2, Skin Corr. 1B, H341, H331, H311, H301, H373, H314 EEC: T-C-Xn-MutaCat.3, R23/24/25-34-48/20/21/22-68

Commentaire relatif aux composants: Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Indications générales:	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation:	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané:	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion:	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Indications pour le médecin:	Traiter les symptômes.



5 Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié:	Mousse. Produits extincteurs en poudre. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
Agent d'extinction non approprié:	Jet d'eau.
Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion:	Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Indications complémentaires:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes:	Utiliser un vêtement de protection individuel. Veiller à assurer une aération suffisante.
Mesures de protection de l'environnement:	Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Procédé de nettoyage:	Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7 Manipulation et stockage

Indications pour l'utilisation en toute sécurité:	Aspiration sur le site indispensable. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:	Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun:	Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage:	Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques: Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Composants possédants une valeur limite d'exposition: (FR)

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
5 - 10	Noir de carbone / - ppm, 3,5 mg/m ³ , -
10 - 30	Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) / - ppm, 2 mg/m ³ , ACGIH
1 - < 3	Phénol / 2 ppm, 7,8 mg/m ³ , EU, H

Protection respiratoire: Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2.

Protection des mains: Viton, >480 min (EN 374).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection des yeux: lunettes de protection

Protection corporelle: Vêtement de protection léger en matière plastique.

Mesures générales de protection: Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Ne pas inhaler les poussières.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement:

non déterminé

9 Propriétés physiques et chimiques

Etat:	solide
Couleur:	noir
Odeur:	caractéristique
Valeur du pH:	non applicable
Valeur du pH [1%]:	non applicable
Point d'ébullition [°C]:	82-204
Point d'éclair [°C]:	non applicable
Température d'inflammation [°C]:	non déterminé
Limite inférieure d'explosion:	non déterminé
Limite supérieure d'explosion:	non déterminé
Propriétés comburantes:	non
Pression de vapeur [kPa]:	non déterminé
Densité [g/ml]:	1,84 (20°C / 68,0°F)
Densité de versement [kg/m³]:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	pratiquement insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]:	non déterminé
Viscosité:	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non déterminé
Vitesse d'évaporation:	< 1
Point de fusion [°C]:	non déterminé
Auto-inflammation [°C]:	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]:	non déterminé

10 Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses: Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.



11 Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë:	non déterminé
Toxicité dermale aiguë:	non déterminé
Toxicité aiguë par inhalation:	non déterminé
Irritation oculaire:	non déterminé
Irritation primaire cutanée:	non déterminé
Sensibilisation:	non déterminé
Toxicité sub-aiguë:	non déterminé
Toxicité chronique:	non déterminé
Mutagénèse:	non déterminé
Toxicité sur la reproduction:	non déterminé
Cancérogénèse:	non déterminé
Expérience issue de la pratique:	aucun
Remarques générales:	Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

12 Informations écotoxicologiques

Toxicité sur poissons:	non déterminé
Toxicité sur daphnies:	non déterminé
Comportement dans les compartiments de l'environnement:	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration:	non déterminé
Toxicité sur bactéries:	non déterminé
Biodégradabilité:	non déterminé
DCO:	non déterminé
DBO 5:	non déterminé
AOX-remarque:	non applicable
2006/11/CE:	non applicable
Indications générales:	Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.


13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Emballage non nettoyé:	Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Catalogue européen des déchets (recommandé):	070208*

14 Informations relatives au transport

Classification selon ADR:	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Classification selon IMDG:	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Classification selon IATA:	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

15 Informations relatives à la réglementation

Scénario d'exposition:	non déterminé
Rapport sur la sécurité chimique:	non déterminé
Classification:	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives communautaires.
Symbole de danger:	 Nocif
Contient:	Phénol
Phrases-R:	R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 68: Possibilité d'effets irréversibles.
Phrases-S:	S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S 36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Caractéristique particulière:	aucun
PRESCRIPTIONS DE CEE:	1967/548 (2008/58, 30. ATP/ 31. ATP); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/EWG (2008/47/EG
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT:	ADR (2009); IMDG-Code (34. Amdt.); IATA-DGR (2010).
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Non déterminé.
Authorisation, TITRE VII:	non applicable
Restrictions, TITRE VIII:	non applicable

16 Autres données

Phrases-R (Chapitre 03):	R 23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R 34: Provoque des brûlures. R 48/20/21/22: Nocif - risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R 68: Possibilité d'effets irréversibles.
Mentions de danger (Chapitre 03):	H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H331 Toxique par inhalation. H311 Toxique par contact cutané. H301 Toxique en cas d'ingestion. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Observer les restrictions d'emploi:	oui
VOC (1999/13/CE):	< 3 %
648/2004/CE	non applicable

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Copyright: Chemiebüro®